

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY



Délibération n° 2025-I-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

FIXATION DES TARIFS DE PECHE

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Représentés	2
Votants	15

Vote du conseil municipal	
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept avril deux mille dix-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Frédéric DUBOZ, Yannick TURMEL, Marie-Pierre BERDAT, Violetta DUAULT, Adelette WANET

Etaient absents représentés :

Mylène HUEBRA est représentée par Gérard MARTY

Matthieu HERLIN est représenté par Jacques GOMBAULT

Etaient absents excusés : Christian SELAME, Catherine LOMBARD

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs applicables à la pêche communale, pour l'année 2026 qui restent inchangés depuis 2017, et propose les tarifs suivants :

- Parc de Châteaubourg 40€
- Les Rayères – La rivière 170€
- Les Rayères – Les étangs 180 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE, les tarifs applicables à la pêche communale comme indiqués ci-dessus.

DIT que ces tarifs peuvent être proratisés en fonction de la date de la demande, uniquement pour une première demande.

DIT qu'en cas de renouvellement de carte, les tarifs sont appliqués pour l'année entière.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jacques GOMBAULT



Délibération	
Reçue en préfecture le	15/04/2025
Affichée le	16/04/2025